

RENDEZ-VOUS SALARIAL du 18 juin 2018

C'est Olivier DUSSOPT, secrétaire d'État chargé de la Fonction Publique, qui a mené cette réunion.

1) Le point d'indice

Après un gel interminable de 6 ans de 2011 à 2015, il est à nouveau gelé pour 2018 et 2019.

FO a calculé la perte sèche depuis l'an 2000 : 16% du pouvoir d'achat a été perdu !

FO rappelle que le gel du point d'indice n'avait été pratiqué que 2 fois entre 1948 et 2010 (en 1996 et en 2000).

2) Indemnité kilométrique

Elle sera revalorisée de 17%.

Pour **FO**, il était grand temps !!!

3) Compensation de la hausse CSG

Elle restera insuffisante malgré l'annonce d'un "élément correctif mis en place pour 2019".

FO dénonce une mesure d'affichage qui ne se traduira pas par une compensation réelle et pérenne, et encore moins par un gain de pouvoir d'achat !!!

4) Evolutions pour le Compte Epargne Temps

La monétisation sera possible **à partir de 15 jours sur le CET** (contre 20 actuellement).

Le rachat d'un jour CET sera plus intéressant (**10€ de plus**).

Pour **FO**, la valeur d'un jour de CET monétisé ne devrait pas être inférieure à celle d'un jour travaillé.

De plus, ces mesures ne concernent au final que peu de personnels, contrairement à l'augmentation du point d'indice que **FO** a de nouveau revendiqué tout au long de cette réunion !

5) RIFSEEP ?

Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

A la DGFIP, les discussions sur la mise en œuvre du RIFSEEP ont été reportées jusqu'en décembre 2019.

FO exige l'abandon du RIFSEEP, dispositif de rémunération au mérite.

6) PPCR

Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations

FORCE OUVRIERE n'avait pas signé le protocole PPCR pour de nombreuses raisons :

- intégration d'une partie dérisoire des primes dans le traitement indiciaire (une toute petite partie des primes est intégrée dans le traitement indiciaire, par un principe de vase communicant, ce qui se traduit par des grilles plus attractives sur le papier, mais ne s'accompagne d'aucun gain sur le salaire net),
- planification d'une carrière entière sur 2 grades seulement,
- fin des mois de bonification attribuées lors de l'évaluation annuelle du fonctionnaire (ce petit bonus permettait d'accélérer les carrières d'un mois ou deux par an, pour les agents les plus méritants) ;
- allongement de la durée des carrières par étirement des grilles indiciaires ;
- étalement des mesures sur le quinquennat présidentiel suivant.

Le gouvernement, par la voix du ministre DARMANIN, a décidé que les mesures PPCR, que **FO** jugeait déjà très insuffisantes, seraient encore reportées :

- gel des mesures du PPCR en 2018
- grilles indiciaires 2018 = grilles indiciaires de 2017
- report de l'évolution des grilles sur les 3 années 2019-20-21 (au lieu de 2018-19-20)
- cat. A : 2^{ème} tranche du transfert primes-points (TPP) décalée à 2019.

BON APETIZ

Comme vous avez pu le constater nous avons été crédités 5 fois,
Un cadeau pour les vacances ? MALHEUREUSEMENT NON

